

FORMATION POST-PERMIS

L'auto-école SALESSE Formation vous propose, des rendez-vous Post-Permis pour les permis B , l'objectif est d'apporter une **réactualisation des connaissances, un perfectionnement de la conduite, du comportement routier** ainsi qu'une **prise de conscience des facteurs de risque**.

A chaque fin de stage "Post-permis", il vous sera délivré une attestation avec feuille d'émargement, qui pourront vous apporter une réduction de votre durée probatoire et peut donner lieu à certaines réductions auprès de votre assurance.

Le 28 mars, le Gouvernement a publié au Journal officiel une ordonnance relative à la réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire. Il s'agit là des « formations post-permis » prévues par la loi Macron de 2015.

Actuellement, la période probatoire pour les nouveaux conducteurs est de 3 ans et 2 ans pour les élèves ayant opté pour un apprentissage anticipé de la conduite. **Cette ordonnance vise à réduire le délai probatoire pour les conducteurs qui décideraient de suivre une formation complémentaire.** La diminution de la période probatoire ne pourra être effective que sous deux conditions :

1. N'avoir commis, au cours de cette période, aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire
2. Avoir suivi une formation complémentaire dont les modalités seront précisées par décret en Conseil d'État.

L'ordonnance s'appuie sur plusieurs rapports et études récents (sans toutefois citer ces rapports) qui démontrent un phénomène d'accidentalité particulièrement élevé au cours des mois suivant l'obtention du permis de conduire. Ces rapports ont par ailleurs insisté sur la nécessité de mettre en place des formations post permis qui conduisent les conducteurs novices à engager un processus de réflexion sur leurs comportements et leur perception des risques. Plusieurs expériences menées au sein de pays de l'Union européenne ont démontré que la formation post permis est jugée très positive, notamment sur la réduction de l'accidentalité.

FORMATION POST PERMIS B – 1 JOURNEE

Durée	1 journée
Horaires	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
Lieu	SALESSE Formation 34 rue de Stalingrad 23000 Guéret
Nombres de participants	De 6 à 15 participants (volontariat)
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ● Le stagiaire doit être titulaire du permis B depuis six mois et moins de deux ans
Objectifs déterminés	<ul style="list-style-type: none"> ● Etre capable de préparer ses déplacements ● Etre capable d'adopter une conduite préventive et de s'adapter aux différentes conditions de circulations et d'adhérences ● Etre capable d'anticiper une situation à risques dans ses déplacements quotidiens.
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● Enseignants diplômés BEPECASER ● Salle de cours (capacité 1 à 15 personnes) ● Téléviseur ● Vidéo projecteur ● Paper-board ● Véhicule utilitaire léger
Les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats	<ul style="list-style-type: none"> ● Attestation de présence ● Liste d'émargement ● Evaluation à chaud ● Remise d'une fiche individuelle d'évaluation à l'issue de la formation

Programme de la formation

Public concerné : Jeunes conducteurs (6 à 23 mois de permis).

Programme :

Accueil :	Présentation et tour de table
Effets et méfaits de la vitesse :	<ul style="list-style-type: none">- Les lois psychophysiologiques- Le conducteur : mode de fonctionnement- Perception visuelle- Capacité d'estimation- Répartition des défaillances- Vitesse et distance d'arrêt
Audit conduite (hall de l'agriculture) :	<ul style="list-style-type: none">- Estimation de la vitesse et des distances- Evaluation des distances d'arrêt
Alcool, drogues, autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite :	<ul style="list-style-type: none">- Alcool- Equivalence des verres- Alcool : troubles- Sanctions- Conséquences pour l'assurance- Drogues : les effets- Sanctions encourues
Audit conduite (hall de l'agriculture)	<ul style="list-style-type: none">- Conduite économique- Conduite apaisée
Théorie de l'éco-conduite :	<ul style="list-style-type: none">- Définition- Entretien
Audit conduite (Parcours en et hors agglomération) :	<ul style="list-style-type: none">- Premier tour avec conduite quotidienne- Second tour avec mise en place de l'éco-conduite- Bilan économique (log interne Peugeot)
Bilan de la journée	<ul style="list-style-type: none">- Remise des enquêtes de satisfaction- Bilan de la formation
Validation :	Remise de l'attestation de formation post permis auto.